

UGANDA

La peur d'être enlevés des enfants que l'on surnomme « les migrants de la nuit »

Index AI : AFR 59/016/2005

ÉFAI

Embargo : vendredi 18 novembre 2005 (00h01 TU),

DÉCLARATION PUBLIQUE

Alors que la communauté internationale s'apprête à célébrer la Journée universelle des enfants le 20 novembre, 30 000 enfants ougandais surnommés « les migrants de la nuit » se mettent silencieusement en marche dans l'obscurité chaque nuit, fuyant leurs maisons à la recherche d'un endroit relativement sûr pour dormir – en zone urbaine ou dans les camps les plus importants de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – ne retournant chez eux qu'au petit matin et répétant le même trajet à la nuit tombée.

Certains marchent pendant plusieurs kilomètres, sans la protection d'adultes de leur famille. Beaucoup finissent par dormir dans des églises, dans l'enceinte des hôpitaux ou dans des entrées de magasins. D'autres parviennent à gagner des centres gérés par des organisations non gouvernementales où ils bénéficient d'un endroit propre pour dormir, d'eau propre et de soins de base. Tous sont exposés en route à des risques de harcèlement, de violences physiques, d'exploitation sexuelle et de viol.

Ces enfants viennent de zones affectées par les combats, notamment Gulu, Pader et Kitgum, au nord de l'Ouganda, où la guerre fait rage depuis près de vingt ans. N'étant pas en sécurité dans leurs maisons ni dans leurs villages, ils prennent chaque nuit des risques pour tenter d'échapper au danger d'un enlèvement par les membres de l'opposition armée, la *Lord's Resistance Army* (LRA, Armée de résistance du Seigneur).

« Les craintes des enfants « migrants de la nuit » sont fondées, selon Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. Les enfants paient le prix des violences toujours en cours dans le nord de l'Ouganda. S'ils sont enlevés par la LRA, ils risquent d'être contraints de devenir des esclaves sexuels voire même de devoir tuer leurs propres parents. »

Vingt-cinq mille enfants employés comme soldats, esclaves sexuels ou porteurs ont été enlevés par la LRA depuis le début du conflit en 1986. Parmi ces enfants, 7 500 sont des filles ; un millier d'entre elles ont conçu des enfants durant leur captivité. On ne connaît pas le nombre d'enfants tués.

« Le phénomène des enfants migrants de la nuit, s'il est unique en son genre, s'inscrit dans le cadre de nos préoccupations concernant les droits humains et la protection des civils dans le nord de l'Ouganda, a déclaré Kolawole Olaniyan. Nous recevons sans cesse des informations faisant état d'homicides, de mutilations, d'enlèvements, de viols et de violences sexuelles à l'égard de la population civile dans son ensemble – ainsi que de violations quotidiennes des droits des enfants. »

Amnesty International demande au gouvernement de l'Ouganda :

- de respecter les obligations de l'Ouganda au titre de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* et de mettre sans attendre en application les recommandations faites au gouvernement de l'Ouganda par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies ;
- de soutenir les programmes d'hébergement des enfants migrant de la nuit et de développement de services de soutien à la collectivité ;
- d'élaborer et de soutenir des mesures visant à prévenir les enlèvements d'enfants dans le nord de l'Ouganda ; d'aller au secours de ceux qui sont toujours aux mains de leurs ravisseurs et de réhabiliter ceux qui ont été enlevés, ainsi que leurs familles et leurs collectivités ;
- de faciliter et de soutenir le travail des organisations nationales et internationales fournissant une aide humanitaire aux régions affectées par le conflit dans le nord de l'Ouganda

Complément d'information

Le long conflit qui oppose depuis presque vingt ans la LRA et les Forces de défense populaire de l'Ouganda (UPDF, *Uganda People's Defence Forces*) s'est traduit par de graves violations des droits humains, tant par

les agents de l'État que par des agents non gouvernementaux. Parmi ces violations, on peut citer le recrutement d'enfants soldats, les déplacements de population à grande échelle, les enlèvements, les attaques menées sans discrimination contre des civils, les viols et autres formes de violence sexuelle.

L'Ouganda a ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* en 1990 et le Protocole facultatif à la *Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* en 2002. ●

Pour plus d'informations, voir également *Uganda : Child "night commuters"* index AI : AFR 59/013/2005 (disponible en anglais seulement) <http://web.amnesty.org/library/index/engaf r590132005>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>